

AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné et ce, conformément aux dispositions de l'article 362 de la *Loi des cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) **que les règlements ci-dessous ont été adoptés de la façon suivante :**

- Règlement numéro 2010-559 ayant pour titre « **Règlement numéro 2010-559 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin de modifier certaines normes applicables aux enseignes** »
- Règlement numéro 2010-562 ayant pour titre « **Règlement numéro 2010-562 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2006-499 tel qu'amendé afin de modifier les demandes assujetties** »
- Règlement numéro 2010-563 intitulé « **Règlement numéro 2010-563 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin d'autoriser un nouveau matériau pour les toitures** »

Avis de motion	19 novembre 2010
Adoption du projet de règlement	18 mars 2011
Avis de consultation publique	7 avril 2011
Consultation publique	15 avril 2011
Adoption du règlement	15 avril 2011
Date d'émission du certificat de conformité	10 mai 2011

Ces règlements sont présentement déposés à mon bureau, au 115, chemin Dupuis, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

Les règlements ci-haut énoncés entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à Ville d'Estérel ce 16^e jour du mois de juin 2011.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier